

DEPARTEMENT DU RHONE
S.I.TV GENAY – ROCHETAILLÉE
COMPTE RENDU de la réunion du 21 février 2008

Membres du Comité :
en exercice : 28
présents : 14
votants : 22

Présents : Mme SPITERI (Rochetaillée sur Saône), Mr BRECHET (Chasselay), Mme ROCHETTE (Chasselay), Mme GUY (Collonges au Mont d'Or), Mr GIRAUD (Fleurieu sur Saône), Mr RODDE (Fontaines Saint Martin), Mr BOISSON (Fontaines sur Saône), Mr GHANEM (Genay), Mr DUPONT (Genay), Mr BIROT (Massieux), Mr FRECHARD (Parcieux), Mr CERCY (Reyrieux), Mr SYBORD (Saint Romain au Mont d'Or), Mr VERGIAT (Rochetaillée Sur Saône)

Absents ayant donné pouvoir : Mme GIRAUDET (Albigny sur Saône) donne pouvoir à Mme ROCHETTE, Mr BATTIN (Collonges au Mont d'Or) donne pouvoir à Mme GUY, Mme MICHAUX (Fleurieu sur Saône) donne pouvoir à Mr GIRAUD, Mr MEURISSE (Fontaines Saint Martin) donne pouvoir à Mr RODDE, Mme EPELLEY (Massieux) donne pouvoir à Mr BIROT, Mr BALAYRE (Quincieux) pouvoir donné à Mme SPITERI, Mr RUTZ (Couzon au Mont d'Or) pouvoir donné à Mr VERGIAT, Mr CHEYNET (Reyrieux) pouvoir donné à Mr BIROT.

Absents : Mme GONDELAUD (Albigny sur Saône), Mme GUITELMACHER (Couzon au Mont d'Or), Mr MALAVAL (Curis au Mont d'Or), Mr BLAVIER (Curis au Mont d'Or), Mr MIGNOTTE (Fontaines sur Saône), Mr CONVERT (Quincieux)

Date de convocation : 5 février 2008

1 – Approbation du Compte Administratif 2007

Mme la Présidente présente à l'assemblée le compte administratif 2006. Celui-ci fait apparaître le résultat suivant :

	Section fonctionnement
résultat clôture 2006	750.59
dépenses exercice 2007	454
recettes exercice 2007	499
résultat exercice 2007	45
résultat clôture 2007	795.59

L'assemblée délibérante, oui cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le compte administratif 2007 comme ci-dessus exposé.

2 – Approbation du Compte de Gestion 2007

L'assemblée délibérante,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte est exact,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, à l'unanimité,

- **DECLARE** à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part .

3 – Approbation du budget primitif 2008

Madame la Présidente présente au conseil syndical, le projet de budget primitif 2008.

Celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses de la section de fonctionnement à la somme de **1295.59 euros**.

L'assemblée délibérante, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif 2008 ci-dessus énoncé.

Pour extrait, certifié conforme,
Le 25 février 2008
Le Président,
Rita SPITERI

Publié le 26 février 2008.